

Le **05 avril 2023** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 31 mars 2023 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Benoît RAVON (pouvoir à H Bureau), Sébastien CANIVET, Sandra LETELLIER
La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- *Approbation du PV de la dernière séance*
- *Délibération : taux d'imposition 2023*
- *Délibération : subventions 2023*
- *Délibération : budget principal 2023*
- *Délibération : création de postes*
- *Délibération : aide au transport scolaire*
- *Délibération : travaux sur trottoirs*
- *Délibération : vente de la gare*
- *Questions diverses*

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 08/02/2023.

TAUX D'IMPOSITION 2023 (DELIBERATION 2023–S02–D1)

Par délibération n° 2022–S02–D4 du 28/03/2022, le Conseil municipal avait fixé les taux d'impôts à :

- Taxe foncière sur le bâti : 44.04 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 45.44 %
- Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le maintien des taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 44.04 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 45.44 %
- Taxe d'habitation : 14.12%

SUBVENTIONS 2023 (DELIBERATION 2023–S02–D2)

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les subventions suivantes pour 2023 :

Culture et Loisirs	800,00 €
Culture et Loisirs seniors si manifestation	800,00 €
Comité des Fêtes si évènement	800,00 €
Football Club du Plateau	800,00 €
Pleine forme Aviron	100,00 €
Les pompiers Caugé	200,00 €
SPAÉ	100,00 €
Le temps du domicile (ADEF)	155,00 €
Comité Départemental de Lutte contre le cancer	100,00 €
CFA bâtiment Evreux si étudiant	210,00 €
AFM TELETHON	100,00 €
Société libre de l'Eure	150,00 €
Lycée horticole si réalisation	100,00 €
Total	4 415,00 €

Les associations doivent fournir leur bilan.

BUDGET PRIMITIF 2023 (DELIBERATION 2023–S02–D3)

Le Conseil Municipal, après présentation, vote à l'unanimité le budget primitif communal 2023

Et qui s'équilibre respectivement

- | | | | | |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| - En fonctionnement : | ↳ Dépenses : | 884 394,42 € | ↳ Recettes : | 884 394,42 € |
| - En investissement : | ↳ Dépenses : | 316 112,13 € | ↳ Recettes : | 316 112,13 € |

CREATION DE POSTES (DELIBERATION 2023–S02–D4)

La commune sur les dernières années avait recours à l'intérim pour compléter à mi-temps l'agent technique en poste. Madame le Maire expose au Conseil Municipal les démarches entreprises pour recruter un agent technique à temps partiel. Mme Canel et M Dufour ont reçu M Gwanaël COLLIN peintre de métier avec une formation maintenance des bâtiments publics.

À cet effet, le conseil décide à l'unanimité sur proposition de Mme le Maire de

- créer le poste d'adjoint technique contractuel
- Recruter M Gwanaël COLLIN pour remplir le poste
- Pour un CDD de 3 ans renouvelable avec une période d'essai de 1 mois
- Au grade d'adjoint technique contractuel échelon 8,
- pour 21 heures par semaine. Des heures complémentaires pourront être attribuées en cas de besoin.

Par ailleurs, pour permettre les évolutions de carrière des agents déjà en poste, le Conseil décide à l'unanimité sur proposition de Mme le Maire, de créer 2 postes d'adjoints techniques principaux 2nde classe et un poste de rédacteur principal 2nde classe.

AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (DELIBERATION 2023–S02–D5)

Concernant les transports scolaires, le coût restant à charge de l'agglomération par enfant s'élève à 1 481 €.

Considérant l'augmentation du tarif des transports scolaires pour la prochaine rentrée :

55 € en primaire et 110 € pour le secondaire par enfant.

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération n° 2020–S6–D1 du 01/07/2020

Et vote une aide aux familles de Gauville la Campagne pour inscription de leur(s) enfant (s) aux transports scolaires comme il suit :

- 55 € par enfant,
- aide plafonnée au montant facturé et payé
- sans prise en charge des frais de retard ou autres frais annexes

Cette aide est à solliciter par écrit en mairie sur facture acquittée et RIB avec mention du tarif social le cas échéant et avant le 31 décembre de l'année d'inscription.

VENTE DE LA GARE (DELIBERATION 2023–S02–D6)

Lors de la séance du 15/12/23 et concernant la vente de la maison ancienne gare de Gauville, il a été précisé que la maison est classée en catégorie G. avec un prix de vente de 70 000 € et des travaux pour 100 000 €. Au regard de l'ampleur des travaux, de l'existence d'un bail en cours et de l'impossibilité de revoir le bail en adéquation avec le montant des travaux (augmentation plafonnée à 15-20%), il ne paraissait pas possible d'investir dans ces conditions.

Le Conseil municipal à l'unanimité confirme ne plus souhaiter préempter le bien situé 30 rue de la gare cadastré ZB 24 et ZB101.

Mme le Maire rappelle que la gare est inscrite au PLUI comme à protéger, qu'il y a une obligation de maintenir l'extérieur conforme à l'identité de la gare.

TRAVAUX SUR VOIRIE

Concernant la sécurité routière, M Stein expose au Conseil les propositions d'aménagement de sécurité routière relevées suite au parcours de la commune réalisé avec certains élus :

- Points 1 et 2 à hauteur des 12 et 20 rue du Neubourg – le trottoir est trop étroit pour permettre la circulation des piétons en sécurité. Il est proposé de mettre en place une chicane en pavé franchissable par les engins agricoles
- Point 3 au carrefour entre la rue du Neubourg et la rue de la gare, devant le non-respect de la limitation de vitesse et le non-respect de la priorité à droite, la solution proposée serait la mise en place d'un carrefour plateau surélevé avec peinture au sol de la limitation de vitesse de 30Km/h
- Point 4 en sortie de commune vers St Martin la Campagne. Face à la vitesse excessive en entrée de village, entrée dangereuse avec le virage à droite et les intersections qui suivent, il est proposé de réaliser deux haies en bordure de route en entrée de commune pour favoriser le ralentissement des usagers.

Après réflexion, d'autres idées sont ajoutées :

- prévoir l'entrée de commune par les ronds-points à l'instar de ce qui est proposé en entrée par St Martin
- ajouter une couleur au sol dans les entrées de commune pour accentuer la visualisation de ces entrées

Mme Losseau est sceptique concernant l'aménagement en virage à hauteur du 20 rue du Neubourg et doute que les poids lourds se rabattent à temps à hauteur du 12 rue du Neubourg.

Pour M Bureau et Mme Marie, il s'agit de contraindre les gens à ralentir, ils n'auront pas le choix et devront adapter leur vitesse comme à Aviron.

Il s'agit à ce stade d'un document de travail pour propositions qui doivent être soumises au Département pour juger de leur faisabilité et intérêt.

Mme le Maire a déjà pris attache avec le Département pour obtenir un RDV à ce sujet.
et pour envisager une réfection des trottoirs et entrées de propriétés sur la départementale

DIVERS

Le multisport devrait être achevé mi-juin.

Il faudra rédiger un règlement d'utilisation.

Mme MARIE demande s'il est possible de ramener l'équipement de volley du stade sur le terrain du multisport comme il en est question pour le toboggan. Il paraît souhaitable d'attendre que le multisport soit fini pour juger de l'ensemble.

Le Conseil communautaire a voté le 04 avril son budget 2023. Mme Canel a voté contre ce budget.

Il a entre autres été décidé

- une augmentation de la taxe d'ordure ménagère pour lisser l'imposition sur l'ensemble du territoire
- l'arrêt du ramassage des déchets verts

Mme le Maire donne lecture du courrier d'un administré adressé en Préfecture pour signaler des feux de déchets plastiques dans une entreprise en direction de St Martin en renseignant six dates entre 2020 et 2022. Il ajoute en avoir informé la mairie et le service biodiversité dans l'indifférence.

Des courriers ont été envoyés aux personnes à l'origine des derniers feux. Il est à noter que l'un d'eux était en zone agricole avec des végétaux agricoles

Le Conseil s'est prononcé en 2022 favorable à la création d'une autorisation de stationnement pour Taxis pour un habitant effectuant les formations adéquates et sollicitant de s'installer sur la commune.

Il a été constaté que la maison venait d'être vendue.

Le Conseil souhaitait par sa position aider un administré. Dans ces conditions, l'ADS doit-elle être maintenue ?

La question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Un troc aux plantes sera organisé le 01^{er} mai 2023.

Fin de la séance à 23h15